

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES AUX PROGRAMMES
D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS⁴
POUR LA RÉGION DE L'ESTRIE
MARS 2015**

ESTRIE	Nombre moyen de ménages	Variation annuelle	Taux de variation annuelle
1989	13 015		
1990	13 512	497	3,8 %
1991	15 103	1 591	11,8 %
1992	16 798	1 695	11,2 %
1993	17 797	999	5,9 %
1994	17 835	38	0,2 %
1995 ¹	18 111	276	1,5 %
1996 ¹	17 882	-229	-1,3 %
1997 ¹	17 101	-781	-4,4 %
1998	15 821	-1 280	-7,5 %
1999	15 119	-702	-4,4 %
2000	14 594	-526	-3,5 %
2001	13 965	-629	-4,3 %
2002	13 798	-167	-1,2 %
2003	14 001	203	1,5 %
2004 ³	14 038	37	0,3 %
2005 ³	14 078	40	0,3 %
2006 ³	14 194	116	0,8 %
2007 ³	14 309	115	0,8 %
2008 ³	14 111	-198	-1,4 %
2009 ³	14 447	335	2,4 %
2010 ³	14 892	446	3,1 %
2011 ³	14 734	-159	-1,1 %
2012 ³	14 391	-343	-2,3 %
2013 ³	14 107	-284	-2,0 %
2014 ³	14 033	-75	-0,5 %
2015 ^{2,3}	14 059	26	0,2 %
Entre 1989 et 1994		4 820	37,0 %
Entre 1994 et 2015 ²		-3 802	-21,3 %
2013			
1 ^{er} trimestre	14 349	-266	-1,8 %
2 ^e trimestre	14 193	-342	-2,4 %
3 ^e trimestre	13 979	-260	-1,8 %
4 ^e trimestre	13 908	-266	-1,9 %
Moyenne des trois derniers mois	14 349	-266	-1,8 %
Janvier au mois de référence	14 349	-266	-1,8 %
2014			
1 ^{er} trimestre	14 215	-134	-0,9 %
2 ^e trimestre	14 224	31	0,2 %
3 ^e trimestre	13 922	-57	-0,4 %
4 ^e trimestre	13 770	-139	-1,0 %
Moyenne des trois derniers mois	14 215	-134	-0,9 %
Janvier au mois de référence	14 215	-134	-0,9 %
2015²			
1 ^{er} trimestre ²	14 059	-156	-1,1 %
2 ^e trimestre			
3 ^e trimestre			
4 ^e trimestre			
Moyenne des trois derniers mois ²	14 059	-156	-1,1 %
Janvier au mois de référence ²	14 059	-156	-1,1 %

1. Pour les années 1995 à 1997 et entre 1994 et 1999, la variation annuelle du nombre de ménages est ajustée pour tenir compte des changements survenus lors de la réfonte informatique.

2. Données estimées.

3. À compter de mars 2004, en raison de changements récents dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont dorénavant regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

4. Depuis le mois de janvier 2007, les programmes d'aide financière de dernier recours (Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale) ont remplacé le programme d'assistance-emploi. Toutefois, cela n'affecte en rien le dénombrement du nombre global de ménages prestataires.